



Rupture période d'essais salarié et chômage

Par Saronman

Bonjour,

Je dois bientôt débiter un contrat en CDI je ne suis pas sûre d'aimer le travail et que le salaire sera suffisant pour mes besoins quotidiens. Je me suis mis d'accord avec la personne qui m'emploierais pour avoir une longue période d'essai. Je suis actuellement en cours d'indemnisation par pôle emploi. J'ai lu que si je rompais la période d'essai je n'aurais plus droit a mes indemnités est ce vrai ?

Merci par avance de votre réponse !

Belle journée